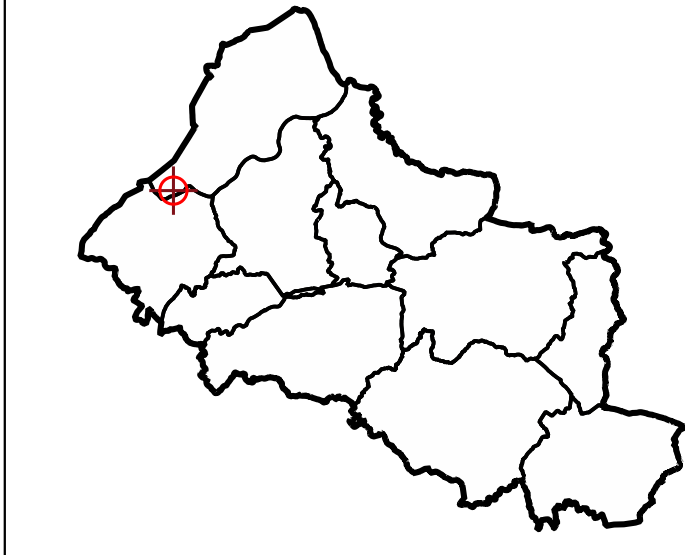


REGLEMENT GRAPHIQUE



Prescrit le 16 / 11 / 2017
Approuvé le 15 / 02 / 2024
Approuvé le

Annexé à la délibération,
Monsieur le Président,

(Signature)

Bouin - L'Epoids



- Légende**
- Limite communale
 - Bât Dur
 - Bât Léger
 - Parcelle
 - Espace Proche du Rivage
- PRESCRIPTIONS**
- Eléments de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)**
- Inmeuble remarquable protégé
 - Élément de petit patrimoine remarquable protégé
 - Espace public remarquable protégé
 - Élément de petit patrimoine remarquable protégé
 - Espace public remarquable protégé
 - Inmeuble remarquable protégé
 - Site bâti remarquable protégé
 - Secteur remarquable protégé
- Eléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)**
- Arbre ou groupe d'arbres remarquable protégé
 - Alignement d'arbres protégé
 - Zone Humide protégée
- Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Secteur concerné par une OAP Sectorielle
 - OAP thématiques sur l'ensemble du territoire :
 - OAP thématique "Commerce"
 - OAP thématique "Intensification et Mixité urbaines"
 - OAP thématique "PCAET"
 - OAP thématique "TVB et Lieux Urbaines"
- Autres prescriptions**
- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
 - Espace Boisé Classé protégé au titre de l'article L151-1 du Code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'article R151-34 du Code de l'urbanisme

0 100 200 m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Commune	N°	Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)

